



Recrutement des sourds et malentendants

Les sourds en entreprise, c'est possible

Il suffit de s'écouter...

La première conférence sur l'emploi des personnes sourdes ou malentendantes s'est tenue le 13 novembre dernier, pendant la semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Organisée par l'Association française pour l'information et la défense des sourds s'exprimant oralement (Afideo) et par l'Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (Unisda), cette journée avait pour objectif d'apporter des éléments de réponse à la question des aménagements de postes.

Par Etienne Ageneau, Chargé RH SFR, membre de la Commission entreprises de l'Afideo

La présence d'interprètes en langue des signes rend la communication accessible aux sourds.



Les organisateurs avaient choisi d'articuler cette rencontre autour de différents temps : la diversité des publics et leurs attentes, l'impact sur l'emploi des projets de centres relais téléphoniques, les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics, le recrutement, l'intégration et les aménagements raisonnables. L'ensemble des échanges étaient basés sur des témoignages, des situations concrètes et des points de vue provenant des différents acteurs de l'entreprise et de l'emploi.

**La loi du 11 février 2005 :
égalité des droits et des chances**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la

citoyenneté des personnes handicapées place l'accès à l'emploi au cœur de la politique du handicap. L'Unisda, qui siège au conseil d'administration de l'Agefiph, a ainsi

“ L'accès à l'emploi d'une personne malentendante est souvent remis en cause par l'impossibilité supposée de pouvoir utiliser le téléphone. »

souhaité rappeler les attentes du public de personnes sourdes ou malentendantes sur l'application de la loi et de ses décrets. Jérémie Boroy, président de l'Unisda, a souligné l'attente essentielle des personnes sourdes : « C'est la mise en place de l'accessibilité de l'environnement de travail, l'accessibilité de la communication dans l'entreprise, que ce soit la communication avec les collègues, l'employeur, les services, les clients, ou la communication pendant les réunions, les entretiens et au téléphone ». Afin de répondre à cette accessibilité, une séquence était consacrée aux centres relais téléphoniques.

**L'accessibilité téléphonique
et les centres relais**

L'accès à l'emploi d'une personne sourde ■■■

Il existe
des solutions
concrètes pour
surmonter les
handicaps.



pourra s'exprimer.
Une question à chacun : dans vos associations, vous représentez un public spécifique, pouvez-vous expliquer chacun quel public vous représentez, quel est le mode de communication de chaque public.

- Françoise Quéruef : Le BUCODES, ce sont des personnes devenues sourdes et malentendantes, qui utilisent pour communiquer leur potenti

32

■ ■ ■ ou malentendante est souvent remis en cause par l'impossibilité de pouvoir utiliser le téléphone. Les intervenants se sont efforcés de nous démontrer que cette problématique avait pourtant son lot de solutions. En effet, depuis quelques années, plusieurs pays ont développé des « centres relais » dont la fonction est de rendre accessible une communication téléphonique entre une personne sourde ou malentendante et son correspondant, de façon simultanée. La personne sourde joint le centre relais où un opérateur contacte le correspondant demandé et assure le lien entre les deux interlocuteurs, soit en langue des signes via une web-

caméra, soit par une transcription écrite simultanée. Les organisateurs ont ainsi mis en avant l'urgence de la mise en place de centres relais téléphoniques en France, permettant de rendre les personnes sourdes ou malentendantes autonomes en entreprise.

Les aménagements raisonnables

Les tables rondes de l'après midi ont permis d'aborder l'ensemble des solutions possibles en entreprise, en insistant sur l'adaptation de chaque solution au collaborateur sourd. Florence, une jeune femme malentendante, explique ainsi qu'elle se sent plus à l'aise dans son poste grâce au matériel mis

à sa disposition (ordinateur avec webcam pour pouvoir communiquer en langues des signes, signal lumineux en cas d'incident...). Un des objectifs de la journée était de montrer aux entendants « que les sourds sont capables de faire, d'agir, et que la communication n'est pas un handicap », comme le souligne une intervenante.

La présence d'interprètes en langue des signes, de codeurs en langage parlé complété, de la vélotypie (système de sous-titrage en direct) et d'une boucle magnétique démontre que l'accessibilité pour les sourds en entreprise est quelque chose de relativement simple à mettre en place. ■